



Le 1<sup>er</sup> juillet 2008

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES 'VAL DE NORGE'  
Séance du 30 juin 2008**

<u>Date de convocation</u> :	L'an deux mil huit, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil de communauté de communes 'Val de Norge', s'est réuni à la Salle des Fêtes de Norges-la-Ville sous la présidence de Ludovic ROCHETTE, Président
<u>Date d'affichage</u> :	<b><u>Etaient Présents</u></b> :
<u>Nombre de Conseillers</u>	Asnières-les-Dijon : Robert Duhoux, Robert Fourneauux, Patricia Gourmand, Josiane Maillard
<u>En exercice</u> : 42	Bellefond : Jean Boramé, Jean-Marc Cholley, Marianne Honnart-Thomas, Philippe Meunier,
<u>Présents</u> : 34	Bretigny : Didier Aubert, Edith Jourot,
<u>Pouvoirs</u> : 4	Brognon : Michel Dorey, Ludovic Rochette,
<u>Votants</u> : 38	Clénay : Josiane Roy, Jean-Claude Sobole, Elisabeth Stoltz, Laurent Vichot,
	Flacey : Didier Bornot, Patrice Demaison, Marie Jannel, Yves Tanter,
	Norges-la-Ville : Claude Carré, Maurice Chebion, Emmanuel Clochet, Michel Derepas,
	Orgeux : Marie Delahaye-Cavin, Jean-Pierre Opplert,
	Ruffey-les Echirey : Michel Blanc, Pierre Poillotte, Christiane Ragno,
	Saint-Julien : Alain Delettre, Jean-François Delnestre, Michel Herbelin, Michel Lenoir, Françoise Van Roy
	<b><u>Absents excusés</u></b> : Bernard Cadiou (Procuration à Edith Jourot), Jean Du Parc (Procuration à Ludovic Rochette), Jean-Charles Furlan, Marie-France Thomas, Isabelle Guérin (Procuration à Michel Blanc), Alain Delettre (Procuration à Michel Herbelin)
	<b><u>Secrétaires</u></b> : Michel Dorey, Marie-Hélène Vuillemot

**Début de la séance à 20 h 30**

Avant de commencer la séance, le Conseil de Communauté de Communes approuve le compte rendu de la séance du 23 avril 2008.

**ECOLE DE MUSIQUE – Délibération n°33**

Le Président demande à Jean-Pierre OPPLERT d'expliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2008-2009. Le Président précise que la nouvelle tarification a reçu l'aval du Bureau Communautaire. Le choix est donné aux cours individuels ou collectifs (à partir de 2 élèves). Le Président précise qu'il faut éviter de croître le déficit existant. L'augmentation ne doit pas être trop importante afin de ne pas pénaliser les élèves souhaitant s'inscrire à l'Ecole. Le Président précise que 90 % des dépenses concernent la masse salariale.

**Les Tarifs pour l'année 2008 – 2009 – Annexe 1**

**Ce qu'il faut distinguer de ces nouveaux tarifs :**

- Les tarifs des élèves habitant la Communauté de Communes et les élèves hors Communauté de Communes.
- Les tarifs des élèves en collectif et en individuel,

**Les nouveaux tarifs s'appliquent de la façon suivante :**

- Les élèves ayant plus de deux ans d'instruments, et après accord du professeur, sont obligés de s'inscrire à une pratique collective : atelier de musique d'ensemble, stage d'orchestre, chorale adultes, musique de chambre, chorale enfant
- 10 % pour la pratique d'un deuxième instrument ou d'une seconde pratique collective,
- 10 % pour la deuxième inscription familiale,
- 20 % pour la troisième inscription familiale,
- Le paiement s'effectue par numéraires, chèques bancaires ou chèques vacances.

## Le Règlement Intérieur de l'Ecole de Musique – Annexe 2

- L'organisation de l'Ecole de Musique
- Le fonctionnement
- La discipline (professeurs et élèves)
- L'assurance des élèves et de l'école de musique (Communauté de Communes)
- Les modes de paiement des cotisations (numéraires, chèques bancaires, chèque vacances)

La nouvelle organisation du temps de travail de l'équipe pédagogique s'effectuera sur 30 semaines réparties comme suit :

- 30 semaines de cours : les cours commenceront le 29 septembre 2008 pour se terminer 21 juin 2009,
  - Aucun rattrapage n'est prévu, hors absence du professeur,
  - Aucun cours n'est donné pendant les jours fériés,
  - Les auditions d'élèves donnent droit à des heures complémentaires forfaitaires,
  - Les professeurs recevront une rémunération annualisée sur 30 semaines à laquelle s'ajoutent les frais de déplacements par semaine de cours effectifs.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs applicables pour l'année 2008-2009 ainsi que leurs modes de paiement,
  - **ACCEPTE** le règlement intérieur
  - **ACCEPTE** l'organisation du temps de travail de l'équipe pédagogique basée sur 30 semaines.

## DM 1 – AJUSTEMENT de CREDIT - Délibération n°34

Le Président explique la nécessité de prendre une DM afin de régulariser un ajustement de crédit pour les articles 2135 et 2141 concernant la construction du RGP – CLSH de Norges.

Afin de régulariser cette opération, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** de passer les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
<b>2135 :</b>	<b>764 000.00</b>	
<b>2141 :</b>		<b>764 000.00</b>

- **AUTORISE** le Président à signer les écritures correspondantes.

## TAXE PROFESSIONNELLE – Vote du TAUX de RESERVE - Délibération n°35

A la demande du Président, Michel BLANC, Vice-Président rappelle la délibération prise en Conseil Communautaire le 23 avril 2008 et explique qu'il faut compléter celle-ci. En effet suite à une omission le taux de réserve de 0.19 % n'a pas été notifié sur cette délibération. Michel BLANC explique que ce taux peut ou non être utilisé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité de maintenir** le taux de la taxe professionnelle à **6,85 %**.  
Ce qui au vu de la base d'imposition (**4 286 944 €**) donnera un produit fiscal de **313 942 €**.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTE** le taux mis en réserve de 0.19 %
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants à ce dossier.

## RENOUVELLEMENT des DELEGUES CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) - Délibération n°36

Le Président explique la nécessité de renouveler les délégués à la CLIS, pour l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Dijon. Il rappelle que Patrice DEMAISON et Patricia GOURMAND représentaient la CDC. Il est proposé de renouveler ces deux élus à cette commission pour une durée de 6 ans. Le mandat des représentants de la Communauté de Communes a pris fin lors du renouvellement des Conseils Municipaux les 9 et 16 mars 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** désigne :

- Patrice DEMAISON, Maire de FLACEY
- Patricia GOURMAND, Maire de ASNIERES-les-DIJON.

### **DESIGNATION des DELEGUES CNAS - Délibération n°37**

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner deux délégués locaux au Comité National d'Action Sociale pour une durée de 6 ans.

Un délégué local représentant les Elus est désigné par les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Un délégué local représentant les agents est désigné parmi les bénéficiaires du CNAS.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne pour le :

- **Collège des Elus** : Claude CARRE
- **Collège des Agents** : Marie-Hélène VUILLEMOT.

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Le Président fait le point sur les diverses commissions mises en place depuis le 23 avril 2008. Il fait le point sur les différentes activités de ces premières réunions. Les comptes-rendus sont à la disposition des Elus Communautaires.

### **RGP – CLSH NORGES-la-VILLE - Délibérations n° 38 – 39 – 40**

Le Président fait le point des travaux du RGP – CLSH de Norges-la-Ville. Il rappelle également les subventions reçues et à recevoir. Il précise que la DDR ne peut être attribuée, cette subvention n'étant pas compatible avec la DGF. Le Président souligne que dans le cadre « Ambition Côte-d'Or » il est possible de signer des contrats pour bénéficier d'aides diverses. Michel BLANC rappelle les modalités d'attribution du Fonds de Concours. Dans le cadre de l'attribution du Fonds de Concours accordé par la Mairie de Norges-la-Ville, concernant l'utilisation des salles d'activités et de repos, il est rappelé qu'une convention doit être établie entre les deux parties. Les Elus Communautaires proposent de se rencontrer à la mi-octobre afin de rédiger une convention conjointe CDC et Commune de Norges-la-Ville afin de définir les termes exacts des conditions d'utilisation commune de ces deux salles. Le Président souligne également que la rotation Norges/Bretigny par Transdev Côte-d'Or ne sera plus nécessaire donc une économie annuelle de 12 000.00 €

#### **Avenants Travaux - Délibération n° 38**

Le Président présente au Conseil Communautaire le bilan financier des derniers travaux de la construction du Restaurant Scolaire Garderie – CLSH à Norges-la-Ville. Quelques modifications ont été apportées occasionnant des travaux supplémentaires. Le montant des avenants n'excède pas 5 % du marché initial. Pour palier à ces opérations, les Entreprises concernées ont fourni des devis estimatifs d'un montant de 2 092.83 € HT.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** les projets d'avenants pour un montant de **2 092.83 € HT**
- **AUTORISE** le Président à signer les écritures correspondantes.

#### **Choix du Fournisseur ENERGIE – Délégation Bureau Communautaire - Délibération n°39**

La construction du Restaurant Garderie Périscolaire – CLSH de Norges-la-Ville arrive à échéance. Afin de finaliser au mieux ces derniers travaux,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire pour prendre toutes les décisions nécessaires concernant ces travaux,
- **CHOISIT** EDF et Gaz de France comme fournisseur Energie,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **Choix du Mobilier Scolaire Cantine - Délibération n°40**

Le Président fait le point sur la tournée des Restaurants Scolaires. Il explique que pour l'aménagement du RGP – CLSH de Norges-la-Ville, plusieurs prestataires ont été consultés. Après étude des différents dossiers par le Bureau Communautaire du 24 juin 2008, le Président présente au Conseil Communautaire le devis de SMC Bureau, 30 rue Louis Pasteur à CHEVIGNY-ST-SAUVEUR pour un montant de 10 354.59 € TTC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** le devis de SMC Bureau pour un montant de 10 354.59 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **ZONE des NOURATONS – Délibérations n°41 – 42**

Le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux VRD de la Zone d'Activités « Les Nouratons » a lieu le mardi 8 juillet 2008 à 14 heures à la CDC. Le dépôt des plis par les Entreprises prend fin le lundi 7 juillet 2008 à 16 heures.

#### **Délégation Bureau Communautaire – Choix Coordonnateur SPS - Délibération n°41**

Afin de lancer la construction de la Zone d'Activités « Les Nouratons » et d'en assurer le contrôle des bâtiments, du sol, la sécurité, la technicité, le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau Communautaire pour le choix du Coordonnateur SPS.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire pour le choix du Coordonnateur SPS,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **Délégation Bureau Communautaire – Choix de l'Entreprise - Délibération n°42**

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres se réunira le Mardi 8 Juillet 2008 à 14 heures pour l'ouverture des plis concernant les réseaux de voiries et assainissement (VRD).

Le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau pour accepter le choix des entreprises retenues par la CAO.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **CREATION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à MI-TEMPS – Délibération n°43**

Le Président précise que le contrat CAE de Valérie MARGUET-SANCHEZ est prolongé jusqu'au 18 février 2009. Il expose au Conseil Communautaire la nécessité de recruter un agent à mi-temps dès la fin de ce contrat afin d'assurer et de continuer la gestion administrative au sein de la CDC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif à 17 h 30,
- **DECIDE** de fermer le poste d'Adjoint Administratif à 35 h, laisser vacant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2007,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **INDEMNITE DU RECEVEUR-PERCEPTEUR - Délibération n° 44**

Le Président expose le courrier reçu par la Trésorerie Dijon-Banlieue pour l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs. Le Président souhaite rester fidèles aux décisions communautaires passées pour ce dossier. Après un échange entre Elus Communautaires, et Après en avoir délibéré, **à la majorité : 28 VOIX POUR,**

**7 VOIX CONTRE, et 3 ABSTENTIONS** décide de :

- **SOLLICITER** le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel précité et sera attribuée à Madame Michèle SOULIER, Receveur Municipal.

#### **REGIES DIVERSES – NOMINATION DES SUPPLEANTS - Délibération n°45**

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la demande de la Trésorerie Dijon-Banlieue, il est nécessaire de nommer des suppléants pour les Régies Déchèterie, Animation et Ecole de Musique. Il propose pour la Régie Déchèterie : Patrice DEMAISON, suppléant (Titulaire : Marie-Hélène VUILLEMOT) ; Régie Animation : Josiane MAILLARD, suppléante (Titulaire : Sylvain PROST) ; Régie Ecole de Musique : Edith JOURROT, suppléante (Titulaire : Olivier LEROY)

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la nomination de ces suppléants aux Régies correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés nominatifs correspondants.

### **RELAIS INTERCOMMUNAL ASSISTANTE MATERNELLE - Délibération n° 46**

Le Président donne lecture au Conseil Communautaire des conditions du partenariat financier pour l'exercice 2007 concernant le Relais Intercommunal Assistante Maternelle avec les Communes de Varois-et-Chaignot et Saint-Apollinaire. Un versement a été effectué pour l'année 2007. Il s'agit de régulariser le montant de participation pour cette même année.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité :**

#### **37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE**

- **DECIDE** de régulariser le montant restant dû de 4 482.72 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2008,
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures correspondantes.

### **CONVENTION RISQUES PROFESSIONNELS - Délibération n° 47**

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de signer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or qui a mis en place un service conforme à la réglementation pour assurer le Service Prévention Conseil pour les 10 communes de la Communauté de Communes. Une visite de l'Ingénieur Sécurité et du Médecin du travail de l'Inspection-Conseil en hygiène et sécurité a eu lieu le 6 novembre 2007. Le Président précise que cette convention spécifique d'accompagnement du Centre de gestion entre dans la démarche d'évaluation des risques professionnels. Il précise que le devis estimatif pour cette opération est de 840 €.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** la Convention Spécifique
- **ACCEPTTE** le devis d'un montant de 840 €
- **AUTORISE** le Président à signer la Convention précitée et à passer les écritures correspondantes.

### **DELEGATION BUREAU – CHOIX ARCHITECTE pour FUTURS LOCAUX CDC et RGP SAINT-JULIEN - Délibérations n° 48 et 49**

#### **Délibération n° 48**

Le Président fait le point pour les futurs locaux de la Communauté de Communes situés 1 Voie Romaine à Bretigny. Il propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau Communautaire pour accepter le choix d'un architecte pour l'aménagement des futurs bureaux.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité : 37 VOIX POUR, 1 ABSENCE.**

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

#### **Délibération n° 49**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité d'agrandir le Restaurant Garderie Périscolaire de Saint-Julien. Afin de finaliser au mieux ce projet, le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau Communautaire pour accepter le choix d'un architecte pour l'extension de ce Restaurant Scolaire.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

**Fin de la Séance à 22 h 30**

**PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LUNDI 29 SEPTEMBRE à 20 h 30  
Salle des Fêtes de BROGNON**